



**Les associations ANTA, ATEPRA, DR@F, REF-UNION et URC ont reçu hier de l'ARCEP le dernier avant-projet de modification sur les dispositions existantes relatives aux conditions d'utilisation des fréquences par des stations radioélectriques du service d'amateur ou du service d'amateur par satellite.**

**Ce texte remplacera la décision n° 2010-0537 qui régit actuellement ces dispositions.**

**Il sera disponible demain pour une consultation publique sur le site de l'ARCEP et sur les sites des associations participantes.**

**Une étude minutieuse des textes est déjà en cours par notre groupe de travail, pour formuler une réponse commune avant le 20 janvier 2012.**

**Nous ne manquerons pas de continuer de vous donner d'autres informations sur ce projet de texte."**

**Le président de l'A.N.T.A**